

CCTP

PRO DCE

Lot 01 – INSTALLATION DE CHANTIER – CURAGE –
MACONNERIE GO

Réaménagement intérieur & création d'une terrasse

*20 avenue Jean Jaurès
73000 CHAMBERY*

CAF SAVOIE

IND - C

Paris
Lyon
Montpellier
Bordeaux
Nancy
Lille

1. SOMMAIRE

1.	SOMMAIRE	2
2.	PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT	3
2.1.	TRAITEMENT DES DECHETS	3
2.1.1.	<i>Elimination des déchets.....</i>	3
2.1.2.	<i>Gestion et destination finale des déchets (traçabilité)</i>	3
2.2.	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	3
2.3.	RESPONSABILITE	3
2.4.	SURVEILLANCE DU CHANTIER	3
2.5.	PROCEDURES DICT :	4
2.6.	TOLERANCES D'EXECUTION :	4
3.	DESIGNATION DES OUVRAGES	4
3.1.	OBJET DU MARCHE	4
3.2.	INSTALLATION DE CHANTIER.....	4
3.2.1.	<i>FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU DE CHANTIER</i>	5
3.2.2.	<i>FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'UNE ZONE RÉUNION DE CHANTIER Erreur ! Signet non défini.</i>	
3.2.3.	<i>Fourniture et mise en œuvre de clôture de chantier et protection des existants</i>	5
3.2.4.	<i>MODE DE FONCTIONNEMENT ET ORGANIGRAMME CHANTIER PM.....</i>	6
3.2.5.	<i>Démolition & travaux preparatoires :</i>	6
3.2.6.	<i>Sciage & Seuils béton.....</i>	6
3.2.7.	<i>Évacuation des GRAVATS</i>	6
3.2.8.	<i>Linteau béton.....</i>	7
3.2.9.	<i>Fourniture et pose de joints de dilatation :</i>	8
3.3.	IMPLANTATION DES OUVRAGES	8
3.4.	GRUTTAGE / MOYEN D'ACCES	8
3.5.	ETUDES BET STRUCTURE/ ESSAIS /DIVERS.....	8
3.6.	EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE :	9
3.7.	MISE EN ŒUVRE :	9
3.7.1.	<i>Exécution des travaux.....</i>	9
3.7.2.	<i>Raccordement à l'existant :</i>	9
3.7.3.	<i>Dispositifs de sécurité</i>	9
3.7.4.	<i>Nettoyage et dégradations :</i>	9
4.	LIMITES DE PRESTATIONS	11
4.1.	INTRA-ALLOTISSEMENT	11
4.2.	EXTRA-ALLOTISSEMENT	11
5.	CONCLUSION	12

2. PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT

2.1. TRAITEMENT DES DECHETS

2.1.1. ELIMINATION DES DÉCHETS

2.1.1.1. CHAMP D'APPLICATION ET QUANTIFICATION :

Les chantiers de btp génèrent en majorité des déchets inertes, mais également des déchets dangereux, des déchets industriels banals (dib) et des déchets assimilables à des déchets ménagers (dma).

2.1.2. GESTION ET DESTINATION FINALE DES DÉCHETS (TRAÇABILITÉ)

Se référer aux textes réglementaires ;

Le tri et la collecte sélective demandés sur ce chantier sont organisés par l'entreprise en fonction de la nature des déchets et de leur catégorie.

2.2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Sont considérés comme applicables au marché, tous les règlements officiels et normes en vigueur le jour précédant la date à laquelle le titulaire a signé l'acte d'engagement.

2.3. RESPONSABILITE

Les travaux sont effectués par des ouvriers spécialisés, en respectant les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne les produits amiantés. L'entrepreneur qui doit obligatoirement fournir avec son offre de prix, l'attestation d'assurance couvrant tous les risques liés à sa profession, est tenu de prendre toutes mesures destinées à éviter des accidents aux tiers.

2.4. SURVEILLANCE DU CHANTIER

L'entreprise assure seule la surveillance du chantier sur son lot durant son intervention, c'est à dire qu'elle supporte l'entière responsabilité de toutes mesures adoptées pour assurer l'exécution des travaux, la sécurité des biens et des personnes, maintenir le bon ordre et la discipline sur le chantier qui lui a été confié. L'entreprise adopte seule toutes les mesures de sécurité, d'hygiène ou autres qu'elle juge utiles. Le tout, sous sa seule responsabilité. L'entrepreneur est seul responsable des contraventions aux règlements administratifs et de police en vigueur. En cas de condamnation encourue par ses préposés, ouvriers ou lui-même, l'Entrepreneur ne dispose d'aucun recours contre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre ou leurs préposés.

2.5. PROCEDURES DICT :

Avant tout démarrage du chantier, le titulaire du marché est tenu d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des exploitants de réseaux, Maître d'Ouvrage, Maître d'œuvre, pour connaître les réseaux existants sur ou à proximité du site, pouvant être rencontrés pendant l'exécution des travaux. Il doit effectuer les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) en correspondance aux déclarations de projet de travaux (DT) établies par le Maître de l'ouvrage. Il est tenu de renouveler si nécessaire ces déclarations selon les différents cas prévus par la réglementation

2.6. TOLERANCES D'EXECUTION :

Une annexe sur une note structure est fournie avec le marché, néanmoins pour l'ouverture en sous-œuvre l'étude d'exécution est à la charge de l'entreprise. Il lui appartiendra de répondre à l'offre avec la prise en compte de cette spécificité. Celle-ci concernera l'ouverture en sciage, le dimensionnement du linteau et la reprise de la charge.

3. DESIGNATION DES OUVRAGES

3.1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les exigences techniques et les spécifications relatives au lot **d'installations de chantiers, de démolition et curage et de maçonnerie gros œuvre** dans le cadre du projet **du réaménagement des bureaux de la CAF et la construction d'une terrasse extérieure**. Les travaux devront respecter les normes en vigueur (et le cas échéant, les recommandations du Bureau d'Études Techniques (BET) Structure.

Il devra se rendre sur les lieux avant la remise de son offre afin de tenir compte des lieux existants ainsi que de toutes les contraintes qu'il risquerait de rencontrer. L'entrepreneur devra examiner attentivement les plans d'architecture et des autres corps d'état, ainsi que les documents écrits respectifs afin de prévoir toutes les répercussions possibles sur ses travaux et installations qu'il devra organiser en conséquence, en effectuant toutes les fournitures demandées, compte tenu de ces conditions.

Les ouvrages **d'installations de chantiers, de démolition et curage et de maçonnerie gros œuvre** comprendront :

3.2. INSTALLATION DE CHANTIER

Installations de chantier nécessaire au personnel et au stockage du matériel.

Les équipements de sécurité et tous les moyens nécessaires à l'exécution des ouvrages et au bon déroulement des travaux. Les entreprises pourront utiliser les locaux existant en installation de chantier. Des WC peuvent être dédié au chantier au niveau du parking -1, une base vie peut être installée dans un box sécurisé au même niveau (selon validation services techniques MOA). Une salle de réunion sera libérée pour la durée du chantier au sein des locaux de la MOA. L'installation sera validée par le CSPS.

3.2.1. FOURNITURE ET POSE DE PANNEAU DE CHANTIER

Dimensions panneau de chantier : minimum 2m x 1m selon modèle MOE.

Avec le nom des divers intervenants, compris :

- socle, mise en place, fixation, calage
- montage, démontage en fin de chantier, double transport, etc...
- En 1 exemplaire.

Fourniture et pose de panneaux de chantier interdits au public :

Fourniture et pose d'affichage réglementaire de signalisation de sécurité du chantier, conformément aux normes en vigueur et prescription du CSPS.

Localisation : *Suivant recommandation CSPS.*

3.2.2. FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE CLÔTURE DE CHANTIER ET PROTECTION DES EXISTANTS

Dans le cadre des travaux préparatoires, l'entreprise exécute :

- L'aménagement des accès et la mise en place des protections,
- La protection des murs conservés ;
- Les barrières de protections sur les vides de démolition.
- Les dispositifs de protection des personnes tant côté domaine public que domaine privé.

(extérieur)

NOTA : Aucune protection de type polyane ne sera tolérée,

Protection de type :

- Barrières héras avec signalétique, cadenassées et protégées.
- Dimensions : à définir sur place.

- Accès et circulation :

Des accès sécurisés seront aménagés pour le personnel et les engins de chantier. Un plan de circulation sera défini pour éviter les zones de danger et garantir la sécurité des travailleurs. La **réalisation du PIC EXE est à la charge de l'entreprise** et sera validé par la MOE en amont du chantier. Celui-ci sera mis à jour au fur et à mesure du chantier à la demande de l'architecte.

- Zone de stockage :

Une zone de stockage sera dédiée aux matériaux et équipements nécessaires à la démolition et à la reconstruction. Cette zone sera sécurisée et organisée pour faciliter l'accès et le rangement. L'accès au niveau parking -2 pourra être dédié au sujet.

- Signalisation et sécurité :

Une signalisation claire sera mise en place pour indiquer les zones de danger, les accès, et les consignes de sécurité. Des barrières de protection seront installées pour délimiter les zones de travail.

3.2.3. MODE DE FONCTIONNEMENT ET ORGANIGRAMME CHANTIER PM

L'entreprise prévoira un cadenas à code sur une partie du bâtiment existant. En aucun cas celui-ci ne doit gêner le fonctionnement ou faire obstacle à une manœuvre d'urgence. L'emplacement sera validé avec les équipes MOA du site.

3.2.4. DÉMOLITION & TRAVAUX PREPARATOIRES :

3.2.4.1. Branchement chantier – Coffret Électrique par niveau :

L'ensemble des branchements de chantier seront à la charge des entreprises des lot Techniques :

- Coffrets de chantier au lot électrique.
- Alimentation en eau au lot plomberie.
- **Le lot curage et démolition nécessitera un constat d'huissier avant travaux compris dans son offre.**

L'ensemble des raccordements seront phasé au démarrage du chantier en corrélation avec les services techniques de la MOA.

3.2.5. SCIAGE & SEUILS BÉTON

Un seuil en béton sera posé pour assurer une transition entre l'intérieur et l'extérieur au niveau de la nouvelle porte extérieure.

L'arrêt des revêtements de sols et l'arrêt des menuiseries sera assuré par un seuil en béton isolés avec enduit et gorge au mortier de ciment finement lissé et raccordé au sol. Sa largeur sera de 8 à 10 cm à faire confirmer par un détail de l'entreprise de menuiserie.

Hauteur suivant plans et cahier de détails menuiserie extérieures.

Localisation : Sortie du R+1 vers la futur terrasse, cage d'escalier.

3.2.6. ÉVACUATION DES GRAVATS

Les gravats seront évacués pour libérer le site pour les autres corps d'état une fois les ouvrages de curage et de sciage bétons finis. Tous les gravats devront être évacué quotidiennement par les ascenseurs jusqu'aux sous-sol et jetés dans la benne. L'ensemble des trajets jusqu'à la benne seront strictement protégées, (sol, mur, coins et ouvrants, plafonds si nécessaires), les ascenseurs en particulier seront protégé sur l'ensemble de celui-ci. Par **plaques de contreplaqués** fixés sans percement propre, laissé tout le temps des travaux et enlevé uniquement à la réception de tous les lots. Une ouverture sera réalisé pour laisser l'accès aux boutons, un scotch sera apposé pour protéger le pourtour. **Protection identique pour le sol.** Un seul des deux ascenseurs sera réservé aux travaux. L'autre sera d'utilisation strictement interdite pour les artisans, même sans matériaux. (Traces de chaussures, protection des sols, des miroirs, autres).

- Nature des matériaux : Gravats

- Mise en œuvre : Évacuation vers un site agréé.

3.2.7. LINTEAU BÉTON

Le linteau en béton sera réalisé pour supporter l'agrandissement de la porte dans le murs à l'emplacement de la future menuiserie.

Exécutées en béton, suivant détails **du BET structure de l'entreprise**. Ce linteaux sera soigneusement ragréés, sans bullage, ni balèvres.

Il devra avoir une épaisseur identique à celle des murs

Celui-ci pourra être soit en coffrage béton soit en linteau préfabriqué en U selon disposition nécessaire à l'entreprise. Une proposition en reprise ossature métallique peut-être suggérée par l'entreprise sous étude structure de l'entreprise pour VISA de la MOE.

Compris sujétions d'étayage, d'ancrages verticaux ou horizontaux, d'aciers de reprise en attente, de coffrages soignés de tous types, de façon de feuillures pour réception d'ouvrage de second œuvre, d'exécution de joints, de talons relevés, de larmiers et engravures, de gouttes d'eau pendantes, etc.

Ces travaux comprennent :

- Toutes les sujétions de mise en œuvre pour petites parties ou décrochements architecturaux au droit des baies et pour les reliefs de façades,
- Toutes les réservations nécessaires aux dimensions indiquées par le lot concerné pour la mise en œuvre de la menuiserie extérieure.
- Mise en œuvre de joints de rupture à la jonction entre ces maçonneries et les ouvrages de nature et d'épaisseur différente (ossatures et charpente).

Localisation :

- Sortie du R+1 vers la futur terrasse, cage d'escalier.
- Réalisation des chaînages verticaux et des chaînages horizontaux armés et remplis de béton dosé à 350 kg/m³ avec fourniture et façonnages des armatures en aciers HA à incorporer dans les chaînages à prévoir au présent article.

- Nature des matériaux : Béton dosé à 350 kg/m³.
 - Linteaux - aciers 80kg/m3
- Mise en œuvre : Selon le DTU 21.
- Nature des matériaux : Parpaings en béton, aciers.
- Mise en œuvre : Selon le DTU 20.1.
- Finition : Enduit.

3.2.8. FOURNITURE ET POSE DE JOINTS DE DILATATION :

Une reprise du joint de dilatation sera proposés pour permettre le mouvement des murs. Les joints en façades seront calfeutrés au cordon bitumineux de 30 mm, joints parfaitement d'aplomb. Tous les JD recevront une bande de recouvrement **en aluminium laquée teinte au choix**, avec blocage dans le JD. Couvre joint en tôle d'acier laqué sur les JD horizontaux du sous-sol. Traitement c/feu pour les joints intérieurs. Ceux-ci seront masqué par les finitions du second œuvre. Cette reprise pourra être enlevé du marché en cas d'état parfaitement fonctionnel du JD post-curage.

- Nature des matériaux : Joints cordons bitumineux et finitions métalliques.
- Mise en œuvre : Selon le DTU 20.1.

Localisation : Archives au RDC

3.3. IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot devra l'implantation de ses propres ouvrages. Les cotes figurent dans les documents graphiques du dossier. L'entrepreneur est tenu de les vérifier.

3.4. GRUTTAGE / MOYEN D'ACCÈS

Sont dus au présent lot, tous les moyens nécessaires pour l'exécution des travaux, compris location, engins de chantiers, modifications et déplacements pendant la durée des travaux. Les dispositions de protection et de sécurité seront mises en place pendant les travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

3.5. ETUDES BET STRUCTURE/ ESSAIS /DIVERS

L'entrepreneur a à sa charge les études que la Maîtrise d'œuvre demanderait pour la bonne conduite des travaux établis par un bureau d'études techniques. Les études d'exécutions seront faites par un Bureau d'Étude agréé par le Maître d'Ouvrage et à la charge du titulaire du présent lot. Tous les plans devront, avant exécution, avoir reçu l'accord de l'Architecte en ce qui concerne les données dimensionnelles et architecturales, et du Bureau de Contrôle en ce qui concerne les données techniques. L'entreprise devra vérifier auprès de son B.E.T. les hypothèses prises en compte à partir de l'étude réalisée par la MOE.

3.6. EXIGENCES DE MISE EN ŒUVRE :

Les mises en œuvre des coffrages nécessaires à l'exécution de l'ensemble du marché sont réputées conformes aux normes en vigueur. Et ce avec la prise en compte des contraintes climatiques existantes du site concerné. Ceci influant sur les mises en œuvre et temps de séchage pour une parfaite mise en œuvre et finition.

3.7. MISE EN ŒUVRE :

3.7.1. EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le marché comprend, outre la fourniture et la pose de tous les produits et matériaux avec leur montage par tous les moyens, tous les travaux accessoires nécessaires à une exécution irréprochable présentant les garanties les plus absolues sur les niveaux à respecter tout ouvrages finit.

L'entrepreneur doit la protection de ses ouvrages contre les dommages que pourraient occasionner les ouvriers des autres corps d'état.

Sur ordre de service du Maître d'œuvre, l'entrepreneur doit l'exécution totale ou partielle des ouvrages de son lot. Aucune indemnité supplémentaire n'est allouée pour l'exécution des travaux de toute nature en plusieurs phases.

3.7.2. RACCORDEMENT À L'EXISTANT :

Les travaux du présent lot devront garantir un raccordement parfait avec l'existant, incluant :
Le resuivi des arrêtes visibles, reprise des ouvrages abimés et parfaites finition exigée sur l'ensemble des raccord des travaux entre projet et existant.

3.7.3. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Les dispositifs de sécurité de toute nature, nécessaires à l'exécution des travaux et conformes aux lois et règlements en vigueur sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot celui-ci étant libre de s'entendre avec les autres entrepreneurs pour l'utilisation de certains éléments de la sécurité collective mis en place antérieurement ou parallèlement.

3.7.4. NETTOYAGE ET DÉGRADATIONS :

L'entrepreneur devra le nettoyage parfait du site sur lequel il travaille pour l'exécution de ses travaux. Tri et rotation des déchets du au présent lot. Évacuation des déchets minimum 2 fois par semaine. Nettoyage régulier des zones de chantier.

Prestations à inclure :

- Nettoyage des abords du chantier, quotidien ou à la demande du MO ou de la MOE
- Évacuation des déchets quotidiennement
- Remise des BSD à la MOA.

Si le nettoyage ne paraît pas satisfaisant, le titulaire du présent lot se verra facturer un montant égal au nettoyage réalisé par une tierce entreprise.

Localisation : ensemble du site du projet

Tous les gravats, chutes, déchets seront enlevés par ses propres moyens.

L'entrepreneur devra assurer lui-même la protection de ses matériaux approvisionnés sur le site ainsi que ses ouvrages afin de les préserver contre toutes dégradations ou bien de vols et cela durant toute la durée des travaux jusqu'à la réception des ouvrages.

4. LIMITES DE PRESTATIONS

4.1. INTRA-ALLOTISSEMENT

- Sans objet

4.2. EXTRA-ALLOTISSEMENT

- Coordination à prévoir pour réservation entre Menuiserie extérieures et maçonnerie au niveau de l'agrandissement extérieur mais aussi au passage des différents réseaux.

5. CONCLUSION

Le lot **d'installations de chantiers et de maçonnerie GO** est essentiel pour garantir la construction des **réaménagements de bureaux et de la nouvelle terrasse de la CAF SAVOIE**. Les entreprises candidates devront démontrer leur capacité à respecter les exigences techniques, les délais et les normes de sécurité pour mener à bien ce projet.

PIECES ANNEXES

Annexe : Plans AME + Etude structure AME

Annexe : CDPGF LOT 01

Annexe : planning AME

A, le

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

L'ENTREPRISE :

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

LA MAITRISE D'ŒUVRE :